



Commission Régionale des Compétitions

Présidée par : Gilles COUSIN

Présents : Patrick DANZ – Philippe FOURE et Denis LAMORILLE

Assistent : Me DEGUINES Jennifer (commissaire de justice) (visio)– Geoffrey FATIEN (service compétitions) (visio)

Réunion du 01 Octobre 2026

Coupes Seniors

Homologation des rencontres du 4ème tour de la Coupe de France

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la Commission procède à l'homologation des résultats des rencontres du 4ème tour de la Coupe de France disputées le 27 septembre 2026.

Toutefois, cette homologation ne concerne pas les rencontres faisant l'objet d'une procédure en cours devant les Commissions Régionales compétentes. Les résultats de ces rencontres demeurent, à ce stade, sous réserve des décisions à intervenir.

En conséquence, les qualifications enregistrées à l'issue de ces rencontres ainsi que les incidences éventuelles sur les affiches du 5ème tour restent subordonnées aux décisions qui seront rendues par les instances concernées.

La Commission se réserve le droit de procéder à toute modification rendue nécessaire par l'application des décisions à venir.

Tirage au sort du 5ème Tour – Coupe de France

La Commission procède au tirage au sort du 5ème tour de la Coupe de France, en présence des équipes qualifiées.

La Commission rappelle que les rencontres faisant l'objet d'une instance demeurent sous réserve des décisions à intervenir et en application des dispositions réglementaires en vigueur.

ROYE DAMERY ES – CHOISY AU BAS US
BUCY LA CONCORDE – PAYS DU VALAIS US
GAMACHES AS – ST AMAND FC
ABBEVILLE SC – AMIENS SC
LA FERRE US – CHAMBLY OISE FC
CHAUMONT EN VEXIN CS – CAMON US

PAGE N°1/4



MERVILLE USM – LE TOUQUET ACFCO
CAPPELLE LA GRANDE ES – CALAIS RC
STEENWERCK JS – PAYS DE ST OMER US
COURCELLES US – EFAFC
HABARCQ CS – VALENCIENNES FC
ESCHES FOSSEUSE FC – ITANCOURT NEUVILLE
ORCHIES STADE – VILLERS OUTREAUX ES
BERCK AS – VERMELLES US
PERONNE CAFC – NOGENT SUR OISE US
CHATEAU ETAMPES – BEAUVAIS FC
BELLEU US – CHAUNY US
CHAMBLY CHEMINOTS AS – AMIENS PORTUGAIS FC
AFC COMPIEGNE – NOEUX LES MINES US
CHEVRIERES GRANDFRESNOY – BETHUNE STADE
MONTATAIRE SFC – MARCQ OL
CRECOIS ICS – SENLIS USM
HARONDEL ES – LA MONTOYE FC
LA LONGUEVILLE AS – PAYS NESLOIS AS
CAMBRAI OMCA – MULTIEN AS
BOHAIN RC – BIACHE ST VAAST US
LESQUIN US – HAUBOURDIN CG
AILLY SS FC SAMARA – STEENVOORDE AS
SIN LES EPIS FC – VIOLAINES AS
GENECH ES – CHANTILLY US
RAISMES FC – CROIX FIC
CUCQ AS – HORDAIN US
LIEVIN OL – MARQUETTE FC
VILLERS BRETONNEUX – CALAIS BALZAC
BLEROT PLAGE – ESCAUDOEUVRES CAS
CALAIS BEAU MARAIS – BONDUES FC
AMIENS RIF – ANSTAING CHERENG EC
ARQUES ES – TOURCOING US
ST MARTIN LES TATINGHEM – NEUFCHATEL ÉCLAIR
BLARINGHEM US – GRAVELINES US
LOON PLAGE FC – OUTREAU ASF
BULLY LES MINES ES – MONTREUIL SUR MER US

Après contrôle par les services administratifs et conformément à l'article « organisation » du règlement de la coupe de France – phase régionale de la LFHF et de l'article 6.2 du règlement de la coupe de France de la FFF :

Homologation des rencontres du 1^{er} tour de la Coupe des hauts de France Seniors

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la Commission procède à l'homologation des résultats des rencontres du 1er tour de la Coupe des hauts de France Seniors disputées le 27 septembre 2026.



Toutefois, cette homologation ne concerne pas les rencontres faisant l'objet d'une procédure en cours devant les Commissions Régionales compétentes. Les résultats de ces rencontres demeurent, à ce stade, sous réserve des décisions à intervenir.

En conséquence, les qualifications enregistrées à l'issue de ces rencontres ainsi que les incidences éventuelles sur les affiches du 5ème tour restent subordonnées aux décisions qui seront rendues par les instances concernées.

La Commission se réserve le droit de procéder à toute modification rendue nécessaire par l'application des décisions à venir.

Tirage au sort du 2^{ème} tour de Coupe des Hauts de France – rencontre du 11 octobre 2026

BUIRE HIRSON US – ORIGNY THIERACHE SC
AMIENS AC – AMIENS SC 2
RIBEMONT MEZIERES US – CAMBRAI AC
LAMORLAYE US – GOUVIEUX US
LIANCOURT CLERMONT – CHAMBLY OISE FC 2
BEAUVAIS OISE AS – LONGUEAU ESC
MONTDIDIER AC – SOISSONS IFC
PONT STE MAXENCE US – PREMONTRE ST GOBAIN
LAON US – BETHISY FC
NOYON FCJ – US PAYS DU VALOIS 2
HAUTMONT AS – ST QUENTIN O. 2
FOURMIES US – CAUDRY ES
BAVAY US – VALENCIENNES SUMMER
BEUVRY LA FORET AS – HENIN BEAUMONT O.
ANICHE SC – BILLY MONTIGNY CARABINIERES
VALENCIENNES FC 2 – LAMBRES ES
ANZIN ST AUBIN ES – BRUAY LABUISSIERE
ST NICOLAS LEZ ARRAS SC – ST POL S/ TERNOISE US
MARLES COS – MAROEUIL AS
ARRAS FA – NOYELLES SOUS LENS US
SECLIN FC – NEUVILLE FAN
ST ANDRE US – WINGLES SCPP
HEM O. – VERLINGHEM FOOT
CROIX FIC 2 – LA MADELEINE FC
LE PORTEL STADE – COQUELLES SC
AIRE SUR LA LYS OS – ETAPLES AS
LONGUENESSE JS – DESVRES JS
GRANDE SYNTHES O. – ESQUELBECQ US
DUNKERQUE MALO FC – ARMENTIERES JA
LA GORGUE CS – ISBERGUES ESD
DUNKERQUE SUD AS – ST POL SUR MER USCC
MARCK EN CALAIS AS – WIMEREUX AS





Les Présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfhf.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée.

Denis LAMORILLE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lamorille', enclosed within a yellow rectangular border.

Gilles COUSIN
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Cousin', enclosed within a yellow rectangular border.